

**CONSEIL DÉPARTEMENTAL
DES BOUCHES-DU RHONE**

Direction Générale Adjointe de la Solidarité
Direction des Territoires et de l'Action Sociale
12085

**RÉUNION DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 29 JUI 2018
SOUS LA PRÉSIDENTE DE MME MARTINE VASSAL
RAPPORTEUR(S) : MME MARINE PUSTORINO**

**OBJET : Participation au financement de 4 logements conventionnés très sociaux (LCTS)
avec l'association solidaires pour l'habitat (SOLIHA) des Bouches-du-Rhône sur la commune
de Marseille (24 rue Colbert - 13001)**

Madame la Présidente du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône, sur proposition de Madame la déléguée à l'insertion sociale et professionnelle, soumet à la Commission permanente le rapport suivant :

Lors du vote du budget primitif le 15 décembre 2017 par délibération n° 57 le Conseil départemental a reconduit sa politique du logement.

Le Conseil départemental a inscrit au budget une autorisation de programme (A.P n° 2018-27028B) de 270 000 € destinée à accompagner le financement du dispositif d'intervention visant à développer la production de logements conventionnés très sociaux (LCTS) dans le parc privé.

L'association solidaires pour l'habitat (SOLIHA) des Bouches-du-Rhône soumet à notre décision de financement un projet de réhabilitation de quatre logements en LCTS, 24 Rue Colbert à Marseille.

Vous trouverez, en annexe I, le détail de cette opération pour laquelle une aide globale de 52 000 € est sollicitée, portant sur un coût prévisionnel de 696 006 € toute taxe comprise.

Le présent rapport a donc pour objet de proposer à votre assemblée :

- d'accorder une aide financière de 52 000 € à l'association solidaires pour l'habitat (SOLIHA) des Bouches-du-Rhône,
- d'autoriser la Présidente du Conseil départemental à signer la convention correspondant au modèle joint au rapport.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer à la Commission permanente de prendre la délibération ci-après.

**Signé
La Présidente du Conseil départemental**

Martine VASSAL

